



Déclarations et Discours

NO 83/1

LES NÉGOCIATIONS EN 1983 : VERS UNE SÉCURITÉ MUTUELLE

Discours de M. Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le Comité du désarmement, à Genève, le 1^{er} février 1983.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été désigné à la présidence pendant le premier mois de cette nouvelle session du Comité du désarmement. Je tiens également à adresser à Monsieur l'Ambassadeur Garcia Robles toutes mes félicitations à titre de lauréat du prix Nobel de la paix. Ce prix représente beaucoup plus qu'un honneur personnel ; il symbolise l'attachement profond à la paix qui doit sous-tendre nos efforts collectifs.

Je me rappelle le message de mon regretté collègue et ami Lester B. Pearson, lorsqu'il avait accepté le prix Nobel de la paix en 1957. Il avait alors déclaré qu'à l'ère du nucléaire, les nations doivent choisir entre la paix et l'extinction. Pendant les vingt-cinq années qui ont suivi, la guerre nucléaire a pu être évitée, mais au prix d'une terrifiante course aux armes nucléaires. Les horribles instruments de destruction, si horribles dans les années 50, ont fait place à de nouvelles armes encore plus meurtrières. À la menace d'un engouffrement soudain et total dans un holocauste nucléaire s'est substituée la perspective tout aussi effrayante d'un suicide par étapes, d'une guerre nucléaire qui ne pourra jamais connaître de vainqueur.

Relancer les négociations

Le gouvernement du Canada croit que 1983 sera une année cruciale pour relancer les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

Il y a un peu plus d'un an, il n'y avait pas de négociations sur les arsenaux nucléaires. Depuis lors, les États-Unis et l'Union soviétique ont entamé des négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (I.N.F.) et, plus récemment, ont repris les pourparlers sur les armes nucléaires stratégiques (START). Il faut se réjouir du fait que l'on mette l'accent non seulement sur la limitation mais aussi sur la réduction des armes nucléaires.

Certains signes observés récemment ont montré que le processus de négociation commençait à porter fruit. Les chefs des deux superpuissances ont publiquement réitéré leur désir de négocier sérieusement. Les deux parties ont formulé des propositions dont certaines ont été vigoureusement défendues en public. Le sentiment d'urgence semble davantage présent. Entre-temps, les deux grandes puissances continuent de convenir officieusement de respecter les principales dispositions des accords SALT.

Nous ne sommes pas ici pour nous pencher sur ces négociations, mais nous savons tous fort bien que si celles-ci n'aboutissent à aucun résultat concret, notre sort collectif

sera menacé, quelle que soit l'ampleur des progrès accomplis ici même. Le passé nous enseigne sur quelle prémisse fonder notre action si nous voulons garantir le succès des négociations — bilatérales ou multilatérales — sur le contrôle des armements et le désarmement.

Renforcer la sécurité mutuelle

Le renforcement de la sécurité mutuelle est l'unique façon d'en arriver à un contrôle des armements et à un désarmement véritables. Comme le premier ministre Trudeau le soulignait à l'occasion de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, la sécurité ne peut plus être une affaire purement nationale à l'époque où nous vivons. Toute tentative de s'assurer des avantages aux dépens les uns des autres est vouée, tôt ou tard, à l'échec. Plus qu'une simple affaire d'armes, la sécurité est aussi une question de perception et de confiance. Lorsque chaque camp pose des gestes que l'autre juge menaçants, la méfiance s'installe ou s'accroît. L'action appelle la réaction et, au bout du compte, ni l'un ni l'autre camp ne réalise des gains sur le long terme. L'on s'essouffle de part et d'autre, et les rapports politiques s'enveniment. Les négociations sur le contrôle des armements ne permettront d'échapper à ce danger que si les parties acceptent pour objectif fondamental une sécurité mutuelle accrue plutôt que l'avantage unilatéral. Il s'ensuit que toute tentative d'une puissance en vue d'élaborer une politique fondée sur l'hypothèse qu'une guerre nucléaire peut être gagnée nourrit l'insécurité mutuelle.

C'est peut-être là une évidence, mais elle a directement rapport à la situation actuelle. Les origines et l'évolution des pourparlers sur les forces nucléaires de portée intermédiaire le prouvent.

Conséquences du déploiement des SS-20

En 1977, l'Union soviétique a commencé à déployer le missile SS-20. Cette nouvelle menace à l'endroit de plusieurs États européens membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord n'a évidemment pas manqué de troubler cette dernière. Par ailleurs, l'Union soviétique et les États-Unis travaillaient, à l'époque, à la codification d'un équilibre des armes nucléaires intercontinentales.

En décembre 1979, les membres de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), y compris le Canada, ont pris ce qu'il est convenu d'appeler la « double décision ». D'une part, il a été convenu de déployer des missiles *Pershing II* et des missiles de croisière sol-sol à compter de la fin de 1983. On a depuis lors demandé au Canada d'autoriser l'essai du système de guidage du missile de croisière sur son territoire. D'autre part, l'OTAN a proposé que des négociations aient lieu entre l'Union soviétique et les États-Unis pour limiter de part et d'autre le nombre des missiles de portée intermédiaire stationnés au sol. Ainsi s'est amorcée la dynamique qui a mené aux pourparlers sur les forces nucléaires de portée intermédiaire.

Depuis 1979, des progrès ont été faits, mais à un rythme beaucoup trop lent. L'Union soviétique a vivement contesté la décision de l'OTAN de déployer de nouveaux missiles de portée intermédiaire pour contrebalancer les missiles SS-20, et s'est d'abord

montrée peu disposée à participer aux négociations. Elle a ultérieurement accepté de prendre part à des discussions préliminaires à l'automne de 1980. Les négociations officielles ont commencé en novembre 1981.

Depuis cette date, des propositions concrètes ont été échangées. Les négociations ont été menées avec sérieux, et des progrès ont été faits. Étant donné la nécessité sous-jacente de prendre en compte les préoccupations légitimes des deux parties au chapitre de la sécurité, les ministres de l'OTAN ont reconnu que le meilleur moyen de satisfaire à cette exigence consistait à éliminer à la fois les missiles soviétiques existants et les missiles américains prévus dans cette catégorie. Ils ont également réitéré leur intention de commencer à déployer les missiles à la fin de 1983, à moins que les négociations ne produisent des résultats concrets. Nous sommes prêts à examiner attentivement toute proposition valable des Soviétiques, qui augmenterait les chances de conclure des accords efficaces et vérifiables.

L'Union soviétique a récemment formulé une proposition concernant d'éventuelles réductions des armes nucléaires de portée intermédiaire. Bien qu'elle soit inacceptable à de nombreux égards, cette proposition semble reconnaître la légitimité de la préoccupation de l'OTAN face au nombre de SS-20 braqués sur le territoire de ses États membres européens, de même que la nécessité d'une réduction.

On peut qualifier de progrès cette évolution de la situation. Toutefois, il n'est pas encore évident que les deux parties aient accepté d'asseoir les négociations sur le principe de la sécurité mutuelle. Voilà pourquoi l'année qui commence est si importante.

**Le Canada
et les
négociations**

Le Canada s'intéresse de très près aux négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous avons l'intention de militer vigoureusement en faveur de l'approche fondamentale suivante :

- Le Canada souscrit entièrement au principe des négociations. Nous préconisons fortement une solution négociée qui rende inutile le déploiement des missiles en Europe.
- De même, au cas où les négociations n'aboutiraient à aucun résultat concret, le Canada estime qu'il n'y aurait d'autre choix que de déployer les missiles.
- Toute proposition valable mérite un examen attentif. De même, il ne faut pas permettre aux tactiques de propagande de venir entraver des négociations sérieuses.
- Les déclarations qui visent l'opinion publique ne peuvent remplacer la volonté véritable d'en arriver à un accord.
- Le renforcement de la sécurité mutuelle doit être accepté comme la composante primordiale du processus de négociation.

Le Comité du désarmement

En dépit des obstacles à franchir, le gouvernement canadien est convaincu que ces négociations permettront de démontrer, en 1983, que le processus de contrôle des armements et de désarmement peut porter fruit.

L'année qui commence est également très importante pour le Comité du désarmement. Ces questions suscitent de vives inquiétudes dans le public. Il ne fait aucun doute qu'il nous faut agir. Et la sécurité mutuelle est également la pierre angulaire de nos travaux ici même.

Le Comité a fait des progrès encourageants depuis que j'ai été chargé pour la première fois de la politique étrangère canadienne, il y a environ sept ans.

L'adhésion de la Chine et de la France, de même que celle des trois autres États dotés d'armes nucléaires, est certes le fait le plus frappant et le plus encourageant.

L'expansion du Comité qui, à première vue, donne à réfléchir, est par ailleurs encourageante. Le fait qu'un organisme voué au contrôle des armements et au désarmement compte des représentants de plus en plus nombreux de toutes les parties du monde constitue un aspect positif; malgré les complications que cela suppose inévitablement pour une instance de négociation. Les gouvernements de toutes les régions sont directement intéressés à participer à la recherche d'un monde plus sûr, et doivent assumer leur responsabilité à ce chapitre.

Des groupes de travail ont été créés pour examiner certains sujets clés. La participation sans cesse croissante de spécialistes est un aspect tout aussi encourageant.

Il s'agit là d'étapes positives, mais nous devons montrer au monde que nous formons un organisme de négociation crédible qui peut donner des résultats concrets.

Comment peut-on s'assurer que l'exercice véritable de négociation ne s'essoufle pas? La table de négociation est pleine de propositions, mais il faut les traduire par des accords. La récente déclaration de Prague faisait grand état des travaux de ce comité. Comme je l'ai indiqué à Ottawa la semaine dernière, tout élément de ces propositions pouvant mener à des accords concrets et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement recevra notre appui, mais je tiens à mettre en relief certains points au regard desquels le Canada estime qu'il devrait y avoir progrès en 1983.

L'interdiction totale des essais nucléaires

L'interdiction totale des essais nucléaires est une question fondamentale que doit débattre le Comité. Nous nous sommes réjouis de la création, l'an dernier, d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, sous l'égide du Comité, mais nous avons été déçus de constater que le Comité, à qui il a fallu tant de temps pour parvenir à un consensus, ne s'est pas empressé de passer aux actes. Puisse ce nouveau groupe de travail entreprendre de s'acquitter d'urgence de son mandat en 1983.

Le groupe spécial de sismologues ouvre également des perspectives prometteuses. Depuis sa création, en 1976, il travaille à l'élaboration d'un système d'échange international des données sismiques appelé à devenir un mécanisme international de vérification qui sera incorporé aux dispositions d'un éventuel traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. À l'occasion de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, l'an dernier, le premier ministre Trudeau a demandé que ce système entre en vigueur le plus tôt possible, avant même la signature du traité. Le Canada a engagé les ressources nécessaires pour pouvoir participer de plain-pied à l'échange. Nous sommes convaincus que l'application rapide du système favorisera la progression vers l'objectif d'une interdiction totale des essais.

Cette approche par étapes pourra garantir la mise en place des éléments clés d'un traité avant même l'adhésion politique officielle à un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Elle peut donner l'élan voulu à la conclusion d'un traité et venir compléter les négociations nécessaires entre les États dotés d'armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour porter à l'attention des membres du Comité une question tout aussi prioritaire pour le Canada en 1983, soit la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires grâce à l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui met l'accent sur le transfert non discriminatoire de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il prévoit également l'amorce d'une désescalade nucléaire de la part des États dotés de l'arme nucléaire et la prise effective de mesures dans la voie du désarmement. D'autres États encore ont adhéré au Traité. Cependant, cette renonciation volontaire ne s'est pas accompagnée d'initiatives parallèles de la part des États dotés d'armes nucléaires de manière à mettre un terme à l'accroissement de leur arsenal nucléaire. Seuls des gestes tangibles posés par les superpuissances attesteront la sincérité de leur engagement envers la non-prolifération. Les pays dotés de la technologie nucléaire et ceux qui ne le sont pas doivent chercher à persuader les États dotés d'armes nucléaires de respecter les mesures auxquelles ils ont souscrit en signant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Canada est disposé à rechercher un consensus international sur l'élaboration de principes qui mèneraient à une approche plus universelle et efficace de la non-prolifération. Ces principes devraient comporter la renonciation formelle aux dispositifs explosifs nucléaires et un accord qui assujettisse à des garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. Il s'agit là d'éléments essentiels à la création d'un régime de non-prolifération stable et permanent. Dans ces conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourront alors être intégrés dans un ordre international véritablement équitable et responsable.

Je crois que le moment est venu d'amorcer un véritable mouvement vers la réalisation de ces objectifs.

Le contrôle des armements et le désarmement doivent également s'appliquer aux systèmes d'armes non nucléaires, dont certains sont aussi potentiellement destructeurs que les armes nucléaires.

**Traité sur
l'interdiction
des armes
chimiques**

Il importera, cette année, de réaliser de nouveaux progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, et sur la destruction des stocks existants. Nous nous proposons de chercher vigoureusement, avec d'autres, à tirer le maximum de l'occasion qui se présente.

La recherche qui s'effectue au Canada sur les mesures défensives nous permet de formuler des propositions sur des aspects tels que les dispositions relatives à la vérification d'un traité interdisant les armes chimiques. Le Canada a produit des documents de travail à cet égard. Nous avons alloué des crédits pour permettre à des spécialistes canadiens d'être présents ici, à Genève, pendant de plus longues périodes et ce, à compter de la présente session. Dans son examen des questions complexes en jeu, le Comité a pu bénéficier de la compétence de spécialistes de nombreux pays, dont des pays non membres. Les réalisations du groupe de travail sur les armes chimiques montrent une fois de plus que les travaux du Comité peuvent compléter les négociations bilatérales.

**L'espace extra-
atmosphérique**

Monsieur le Président, il est une autre question qui mérite d'être soulevée, à savoir celle des armes destinées à être utilisées dans l'espace extra-atmosphérique. D'aucuns l'ont décrite comme le premier problème de contrôle des armements du XXI^e siècle. Je prie instamment le Comité d'entamer le plus tôt possible sa tâche essentielle et d'établir quels sont les aspects juridiques et autres nécessaires au renforcement du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a apporté sa contribution à cet égard en produisant un document de travail qu'il a déposé ici, l'été dernier. Comme dans le cas de l'interdiction des essais nucléaires et des armes chimiques, la vérification sera sans doute l'un des facteurs déterminants. Le Canada tentera de trouver des solutions possibles dans le cadre de son programme en expansion concernant la recherche sur la vérification. Nous nous proposons de collaborer activement à ces travaux. Mon gouvernement est d'avis qu'il est temps de créer un groupe de travail sur cette question.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai traité de quatre questions importantes, de quatre priorités du Canada pour 1983, à l'égard desquelles je tenais à préciser notre position comme suit :

- Le Canada insistera pour que progresse le dossier de l'interdiction totale des essais nucléaires.
- Le Canada insistera pour que soit mis en place un régime de non-prolifération plus efficace.

— Le Canada insistera pour que soit adoptée une convention visant à interdire les armes chimiques.

— Le Canada insistera pour que l'on se rapproche davantage encore de l'objectif visant l'interdiction de toutes les armes destinées à être utilisées dans l'espace extra-atmosphérique.

Ce sont là des questions au regard desquelles il est possible de marquer des progrès réels qui, à leur tour, serviront directement à renforcer la sécurité mutuelle.

Les dernières années n'ont pas été propices aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Pourtant, le processus s'est poursuivi et l'espoir semble vouloir renaître. Dans des déclarations publiques, certains dirigeants ont indiqué que la course aux armements représente un danger mondial considérable, et que la négociation d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement est vitale. Il y a lieu d'être optimiste si ces négociations s'appuient sur le réalisme. Notre objectif commun est la sécurité mutuelle.

S/C